



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du commissariat des armées
GSBDD Marseille-Aubagne
Division conduite du soutien
Cercle mess-directeur**

Marseille, le 18/04/2023
N° 124 /ARM/SCA/GSBdD MRS/DCS/Cercle/NP

Note

Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2023

Références : Décret 2008-1219 du 25 novembre 2008

Règlement du cercle mess

Contrat de délégation public

Pièces jointes : Sept annexes

Dans le cadre de la saison 2023, le site des bains militaires sera ouvert du samedi 13 mai au dimanche 17 septembre 2023.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des armées et de leurs familles.

L'attaché d'administration de l'état
André DUMOND
Directeur du cercle mess
de la base de défense Marseille-Aubagne



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service du commissariat des armées
GSBDdD Marseille-Aubagne
Division conduite du soutien
Cercle mess-directeur**

Marseille, le 18/04/2023
N° 124 /ARM/SCA/GSBdD MRS/DCS/Cercle/NP

Note

Objet : Fonctionnement de l'annexe des bains militaires du cercle-mess – saison 2023

Références : Décret 2008-1219 du 25 novembre 2008

Règlement du cercle mess

Contrat de délégation public

Pièces jointes : Sept annexes

Dans le cadre de la saison 2023, le site des bains militaires sera ouvert du samedi 13 mai au dimanche 17 septembre 2023.

La présente note, dans ses annexes, fixe les conditions d'accès et les modalités d'utilisation de ce site ayant pour vocation la condition du personnel du ministère des armées et de leurs familles.

L'attaché d'administration de l'état
André DUMOND
Directeur du cercle mess
de la base de défense Marseille-Aubagne

ANNEXE 1

Prestations

ACTIVITES	STATUT	OBSERVATIONS
Plage surveillée	Oui	
Pataugeoire	Oui	
Piscine	Oui	
WC et douche	Oui	
Cabine	Oui	
Parking	Oui	
Snack	Oui	
Bar	Oui	
Transat et parasol	Oui	
Crique	Non	- Travaux non réalisés
Terrain de boules	Oui	Nouveauté

ATTENTION : en cas de nouvelles restrictions liées à la crise COVID, aucun remboursement, même partiel ne sera effectué.

ANNEXE 3

Tarification

Cat	Dénomination	Abonné saison	Conjoint(e) Enfant(s) + de 18 ans	Enfant(s) saison Enfant(s) de 5ans a – de 18 ans			Vignette parking	Cabine	Journée
				1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et plus			
1	Militaire en activité, époux (se), enfant (s) Civil du MINARM en activité	75 €/P	75 €/P	45 €	35 €	20 €	20 €	Voir tarifs ci- dessous	10 € (1)
	Autres membres de la famille	210 €/P					20 €		
2 (2)	Retraité militaire et civil du MINARM veuf (ve) Réserviste sous contrat Réserviste et honoraire Anciens combattants	210 €/P	210 €/P	80 €	80 €	80 €	40 €	Voir tarifs ci- dessous	
	Reserve citoyenne (sous couvert d'un contrat en cours)	210 €/P	210 €/P	80 €	80 €	80 €	40 €		
	Parrainage	400 €/P	200 €/P	100 €	100 €	100 €	40 €		

(1) Une carte d'identité professionnelle en cours de validité sera exigée

(2) Une carte de membre de cercle en cours de validité est obligatoire

Tarification (suite)

Emplacement cabine	Tarif cabine saison
« Château d'If »	180.00 €
« Malmousque »	180.00 €
« Estaque »	150.00 €
« Les calanques »	130.00 €

ATTENTION : suite aux intempéries de cet hiver, les cabines (hors les calanques) devront faire l'objet de grosses réparations. Ces dernières ne seront disponibles à la clientèle qu'à partir du 15/06/2023 (date prévisionnelle). Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué même si les délais sont rallongés.

Parking journée : 10.00 €

Location transat journée : 4.00 €

Location parasol journée : 2.00 €

Annexe 4

Horaires d'ouverture

Ces périodes et horaires décrivent le fonctionnement normal du site, ils peuvent être modifiés ou annulés si toutes les conditions sécuritaires ne sont pas réunies.

La demi-saison est autorisée uniquement sur présentation d'un ordre de mutation.

Attention : lors de l'heure fermeture des bains à 22h00 (le samedi en saison), la baignade en mer sera interdite après 21h00 pour des raisons sécuritaires.

Mai 2023

Ouvertures du site :

Samedi 13 et dimanche 14 mai 2023

Du jeudi 18/05/2023 au dimanche 21 mai 2023

Samedi 27/05/2023 au lundi 29mai 2023

Horaires :

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00

JUIN 2023

Ouvertures du site :

Samedi 03 et dimanche 04 juin 2023

Du samedi 10 juin 2023 au vendredi 30 juin 2023 (hors les lundis et le samedi 24/06/2023)

Horaires :

Site : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00 sauf le samedi 11h00-21h00

JUILLET 2023

Ouvertures du site :

Du samedi 01 juillet 2023 au lundi 31 juillet 2022 (hors les lundis)

Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Piscine : 12h00-19h00

Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

AOÛT 2023

Ouvertures du site :

Du mardi 01 aout 2023 au jeudi 31 aout 2023 (hors les lundis)

Horaires :

Site : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

Piscine : 12h00-19h00

Snack : 10h00-20h00 (le samedi 10h00-22h00)

SEPTEMBRE 2023

Ouvertures du site :

Le vendredi 01 septembre 2023 et le dimanche 03 septembre 2023

Samedi 09 et dimanche 10 septembre 2023

Samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023

Horaires :

Site : 11h00-19h00

Piscine : 13h00-18h00

Snack : 11h00-19h00

ATTENTION : lors des journées « la voie est libre » organisées par la mairie de Marseille, les périodes d'ouverture restent inchangées.

Annexe 5

Conditions d'accès

1- Début des inscriptions : Mardi 25 avril 2023 à 08h00 au sein de la succursale de Ganteaume. Les cartes seront disponibles sous sept jours.

2- Modalités d'inscriptions

Personnels en activité :

Le bulletin d'adhésion ci-joint et les pièces demandées peuvent être déposés soit :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30/13h30-16h00)
- Au sein des espaces ATLAS suivants :
 - o Rendu
 - o Audeoud
 - o Sainte-Marthe
 - o Carpiagne
 - o Aubagne
 - o Aix en Provence

Membres adhérents, retraités, réservistes :

- Au secrétariat du cercle mess de GANTEAUME ouvert du lundi au jeudi (08h00-11h30-13h30-16h00)

Le cercle mess se laisse la possibilité de refuser aux membres adhérents l'obtention d'une carte d'abonnement si la capacité maximum du site est atteinte.

Les bulletins d'adhésion sont aussi téléchargeables sur le site : www.cercle-mess-marseille.fr

3- Tout dossier incomplet sera automatiquement refusé. Les cartes seront à retirer exclusivement au même lieu ou le dossier a été déposé.

4- Stationnement :

Un parking pour véhicule est mis à disposition à la disposition des adhérents des bains, sous réserve de l'apposition d'une vignette spécifique délivrée à raison d'une par dossier. Cette vignette doit être visible à l'avant du véhicule. Pour l'obtention de cette vignette, une photocopie de la carte verte d'assurance en cours de validité est demandée.

Afin d'éviter tout encombrement de la route menant aux bains militaires (chemin du Génie), la sortie du parking devra s'effectuer par rotation de cinq véhicules maximum avec un intervalle de cinq minutes.

5- Usagers :

Les enfants mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée de leur présence sur le site par une personne responsable.

Au même titre que les usagers, les membres de la section « plongée » du club sportif et artistique de Marseille devront s'acquitter d'une carte d'abonnement en fonction de leur catégorie et sont soumis au règlement des bains militaires durant la saison.

6- Personnel en activité de service :

Les personnels de la base de défense en activité de service sont exonérés du paiement du droit d'entrée pour bénéficier de la restauration type Snack les jours travaillés (du mardi au vendredi de 12h00 à 14h00). Ils présenteront à l'entrée leur carte professionnelle en cours de validité. En cas de dépassement de l'horaire, (14h00), ils seront réputés avoir utilisés les installations et devront s'acquitter de « l'entrée journée ».

Du mardi au vendredi, de 07h30 à 09h30, les formations de la base de défense Marseille-Aubagne peuvent, dans le cadre d'une activité de service planifiée, utiliser les installations des bains militaires pour leur personnel.

Les conditions d'utilisation sont les suivantes :

- Un chef de détachement doit être désigné ;
- La baignade doit être encadrée et surveillée (le cercle se décharge de toute responsabilité)
- Le personnel et le matériel de sécurité réglementaire est mis en place par les utilisateurs ou leur formation (aucun prêt de matériel de la société des maîtres-nageurs ne sera mis à disposition)
- Un contact obligatoire aura été pris avec le directeur du cercle 48h minimum avant l'activité pour connaître les disponibilités et définir les modalités pratiques d'ouverture du site (perception d'un pass...).

7-Exclusion :

Tout manquement à la réglementation des bains militaires entraînera une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation (non-respect des gestes barrières, non-respect des consignes des maîtres-nageurs...)

8-Privatisation :

Des manifestations officielles, sportives, de rayonnement ou de cohésion ainsi que privées, compatibles avec l'activité normale de l'établissement, peuvent être organisées avec l'autorisation de la direction du cercle et l'accord du délégataire.

Le cercle se réserve le droit de privatiser (à titre payant) le site quelques jours durant la saison au profits de prestations. A ce titre, les horaires de fermeture au profit de la clientèle peuvent être modifiés. Pour information, le samedi 24 juin 2023 et le samedi 02 septembre 2023 seront fermés à la clientèle.

9-Contact :

Directeur Cercle mess : andré.dumond@intradef.gouv.fr

Annexe 6
Charte de l'utilisateur (RAPPEL)

Les personnes ayant accès aux baignades militaires doivent se conformer à cette note d'organisation.

Les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable pour bénéficier du site.

Le cercle se réserve le droit de privatiser partiellement ou totalement le site quelques jours durant la saison au profit de prestations officielles. (Aucune indemnisation ne pourra être demandée par les membres).

Il est interdit de pique-niquer, l'apport de nourriture et de boissons est proscrit.

Les animaux sont interdits sur le site.

Aucun paiement en espèces n'est accepté. (Carte bleue sans minimum de montant).

Il est demandé à tous les usagers de respecter les règles élémentaires de savoir vivre avec les riverains (nuisances sonores...).

Le burkini est interdit sur le site.

Annexe 7

Bulletin d'adhésion-saison 2023

Je soussigné(e) demande mon adhésion à l'activité « bains militaires » et m'engage à respecter tout le contenu de la présente note.

NOM : _____ Prénom : _____ Affectation : _____

Pour les membres d'un cercle N° de carte de membre en cours de validité (2023) :

Téléphone : _____

Adresse @ (1): _____

Composition de la famille :

NOM	Prénom	Date de naissance

Pièces justificatives obligatoires pour l'inscription (photopies) :

- La carte verte d'assurance en cours de validité ;
- Une photo identité (format 3 cm par 4 cm) récente et non tamponnée par personne, **à partir de 5 ans.**

(1) Je soussigné (e), _____, autorise le cercle mess à utiliser mon adresse mail aux fins de recevoir des informations relatives du cercle mess.

Signature :

CATEGORIE A : Personnel militaire et civil en activité

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie A			
Ayant-droit	75.00 €		
Conjoint (e)	75.00 €		
Adulte enfant de plus de 18 ans	75.00 €		
1 ^{er} enfant de moins de 18 ans	45.00 €		
2 ^{ème} enfant de moins de 18 ans	35.00 €		
3 ^{ème} enfant de moins de 18 ans et plus	20.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	150.00 €		
Cabine « les Calanques »	130.00 €		
Vignette parking	20.00 €		
Autres membres de la famille	210.00 €		
TOTAL			

ATTENTION : suite aux intempéries de cet hiver, les cabines (hors les calanques) devront faire l'objet de grosses réparations. Ces dernières ne seront disponibles à la clientèle qu'à partir du 15/06/2023 (date prévisionnelle). Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué même si les délais sont rallongés.

CATEGORIE B : Retraité militaire MINARM (membre d'un cercle)
 Retraité civil du MINARM (membre d'un cercle)
 Veuf/ve (membre d'un cercle)
 Anciens combattants
 Réserviste sous contrat (contrat en cours de validité)
 Réserviste et honoraire (membre d'un cercle)
 Réserve Citoyenne (S/C d'un contrat en cours)
 Parrainage

	Prix	Nombre	Montant
Catégorie B			
Adulte et enfant de plus de 18 ans	210.00 €		
Enfant moins de 18 ans	80.00 €		
Cabine « château d'If / Malmousque »	180.00 €		
Cabine « Estaque »	150.00 €		
Cabine « les Calanques »	130.00 €		
Vignette parking	40.00 €		
Réserve citoyenne	210.00 €		
Parrainage	400.00 €		
Parrainage conjoint et enfants + 18 ans	200.00 €		
Parrainage enfant moins de 18 ans	100.00 €		
<u>TOTAL</u>			

ATTENTION : suite aux intempéries de cet hiver, les cabines (hors les calanques) devront faire l'objet de grosses réparations. Ces dernières ne seront disponibles à la clientèle qu'à partir du 15/06/2023 (date prévisionnelle). Aucun remboursement partiel ou total ne sera effectué même si les délais sont rallongés.

BULLETIN DE DEMANDE DE PARRAINAGE

▲ Seuls les personnels en activité peuvent parrainer

Nous soussignons,

1^{er} parrain : NOM : _____ Prénom : _____

2^{ème} parrain : NOM : _____ Prénom : _____

Demandons de pouvoir parrainer :

NOM	Prénom	Date de naissance

Fait à _____ Le _____
Signature 1^{er} parrain Signature 2^{ème} parrain